

PREPARATIFS AU DEPART

Pensez à emporter

- vos affaires personnelles
- celles de vos enfants si vous en avez (vêtements, jouets préférés, cahiers et livres d'école, etc.)
- de l'argent, vos cartes bancaires et vos valeurs personnelles
- les médicaments indispensables surtout si vous ou l'un de vos enfants êtes en traitement
- les clés du domicile, de la voiture
- le maximum de documents utiles :
 - pièces d'identité
 - certificats de naissance
 - contrat de mariage
 - livret de famille
 - permis de séjour
 - carte AVS
 - polices d'assurance (maladie et autres)
 - contrat de bail
 - contrat de travail
 - fiches de salaire
 - relevés de comptes bancaires
 - tout autre document utile pour établir la situation financière de votre couple: documents attestant de vos charges régulières, relevés d'imposition, reconnaissances de dette, documents relatifs à des biens immobiliers, à des héritages, etc.
 - permis de conduire
 - carnets de vaccination des enfants
 - bulletins scolaires
 - certificats de travail, diplômes
 - constats médicaux attestant des violences subies
 - éventuels actes de jugement
 - photos, objets de valeur sentimentale

Protégez vos avoirs

Bloquez votre compte bancaire, annulez la procuration au bénéfice de votre partenaire, ouvrez un compte personnel.